

**Direction des Espaces Publics et Naturels**

**Compte-rendu de la réunion du 09 novembre 2023**  
Déminéralisation du parking rue Levrault à Strasbourg

**PERSONNES PRESENTES :**

Élu référent de quartier Meinau –Abdelkarim RAMDANE

Adjoint à la Maire en charge des espaces publics partagés, des voiries et des foires et les marchés - Pierre OZENNE -

Direction de Territoire Neuhof, Meinau – Gulten ERKAL

Direction des Espaces Publics et Naturels –Coline VASSEUR, Sonia BAHRI

Maitre d'œuvre – TIEN THAI - LOLLIER

Environ 15 riverain·es présent·es

**PERSONNES EXCUSÉES :**

Direction de Territoire Neuhof, Meinau – Estella Klein

**1. Rappel de l'objet de la présente réunion**

La place Levrault à Strasbourg est utilisée pour stationner des autos notamment des riverain·es, des étudiants qui fréquentent les établissements situés avenue de Colmar, par des usagers du foyer et de l'église St Amand. Il est constitué d'environ 21 places de stationnement. Les deux marronniers survivants sur le parking sont en état moyen à cause des véhicules régulièrement stationnés en pied d'arbres. L'éclairage public est vétuste.

Le réaménagement de ce parking a pour objectif de le déminéraliser et de le végétaliser pour contribuer à l'adaptation de la ville face aux enjeux climatiques, lutter contre les ilots de chaleur et renfoncer la canopée sur le secteur, tout en maintenant la fonction de parking.

Ce projet permettra d'améliorer la gestion des eaux pluviales de ruissellement de la voirie, en visant une infiltration au plus proche et de réduire les rejets dans le réseau d'assainissement.

La présente réunion a pour objectif de présenter les intentions d'aménagements pour cette place et de recueillir l'avis des riverain·es sur les plans en vue de les amender.

**2. Présentation des propositions d'aménagement**

Le principe retenu pour l'aménagement de cette place est de retrouver l'usage de « placette » qu'avait la place Levrault jusqu'en 1960, tout en conservant le stationnement automobile et en déminéralisant l'espace.

L'aménagement qui a été proposé consiste à :

- Créer une placette arborée entourée de places de stationnement en organisant la circulation à l'avant des habitations pour faciliter les sorties des entrées cochères.
- Augmenter le nombre d'arceaux à vélo en passant de 4 à 6.
- Mettre en place un conteneur à bio déchet, un conteneur enterré pour le verre, ainsi qu'un conteneur à vêtement.
- Rénover l'éclairage public du parking.

Cette solution permettrait de maintenir 16 places de stationnement, dont une pour les personnes à mobilité réduite (PMR), tout en créant une continuité paysagère avec l'espace vert situé à l'avant de l'Église Saint Amand.

Dans cette solution, les deux marronniers présents sont conservés et 4 arbres supplémentaires sont plantés. Cela permettrait d'avoir un total de 10 arbres sur le secteur en comptant l'alignement à l'avant de l'église.

La part de matériaux imperméable serait réduite par l'emploi de revêtements perméables (espaces verts, pavés drainants) sur les places de stationnement et sur la placette.

### **3. Synthèse des échanges avec les riverain·es et relevé de décisions**

#### **a) Échanges avec les riverain·es**

Les riverain·es ont indiqué que l'espace vert et les marches à l'avant de l'église sont régulièrement occupées en fin de journée et déplorent des nuisances (bruits et détrit·us). Il est demandé que l'aménagement ne renforce pas les nuisances vécues voire puisse les atténuer. À ce titre, il a été cité que les assises incitent à se poser et à rester statique.

Il a également été indiqué que l'église envisageait de clôturer leur espace vert pour éviter ces nuisances, mais qu'ils ne disposent pas des ressources pour entreprendre ce type de travaux.

Les riverain·es ont demandé à ce que les plans soient retravaillés en intégrant les éléments suivants :

- Placer la zone déminéralisée côté habitation et maintenir la voie de circulation à l'avant de l'église.
- Placer le stationnement en bordure de la zone déminéralisée et maintenir un nombre confortable de place sur le parking (entre 16 et 21 places).
- Utiliser des matériaux infiltrant pour déminéraliser
- Officialiser le stationnement à l'avant des habitation n°5 et 21.
- Maintenir l'accès corbillard à l'église Saint Amand.
- Mettre le quartier en zone 30 et veiller à sécuriser l'intersection rues Levrault / Henri Heine pour le respect de la priorité à droite.
- Ajouter des corbeilles à papier sur le parking en compléments des conteneurs pour la collecte
- Ne pas mettre de bancs ou d'assises afin d'éviter des rassemblements et de générer des nuisances.
- Éviter de planter des marronniers et privilégier d'autres essences.
- Conserver le calme devant les fenêtres par l'aménagement d'un espace vert offrant la possibilité de laisser les enfants jouer en sécurité.

#### **b) Relevé de décisions**

Pour tenir compte de tous les souhaits exprimés par les riverain·es lors de la réunion, il est proposé de retravailler les plans pour répondre aux objectifs suivants :

- Déminéraliser et végétaliser l'emplacement actuel du parking et sa voie d'accès côté habitation et organiser le stationnement en bordure de cette zone.
- Conserver la voie dédiée à la circulation le long de l'Église et la passer en sens unique, dans le sens rue Levrault – rte de la Meinau.
- Prévoir un accès à l'entrée cochère pour les habitations n° 8a à 10.
- Préserver les arbres existants et planter de nouveaux sujets avec une base au sol non stationnée.
- Maintenir un nombre de place de stationnement confortable compris entre 16 et 21, dont une pour les personnes à mobilité réduites et prévoir des arceaux à vélos.
- Sécuriser l'intersection rues Levrault / Henri Heine.
- Prévoir des corbeilles, en sus des conteneurs initialement prévus.
- Reprendre l'éclairage.
- Intégrer la rue Levrault en zone 30.

Une nouvelle réunion publique aura lieu en janvier 2024 pour présenter le nouveau plan aux riverain-es.

Les élus, la Direction de Territoire, et la Direction des Espaces Publics et Naturels restent à la disposition des riverains pour toutes questions.

**Vos contacts :**

Direction de Territoire Neuhof, Meinau : Gulten ERKAL ☎ 0368989232

DEPN : Sonia BAHRI -☎03.68.98.50.00